

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE  
BESANÇON



## Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 27/06/2025

VOI.25.00.A01804

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE DE CHALEZEULE, BOULEVARD ALEXANDRE FLEMING, RUE RENE  
CHAR et RUE DE DOLE

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route  
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN  
Vu la demande de l'entreprise JC DECAUX  
Considérant que des travaux pour la pose ou de dépose de mobilier publicitaire rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 30/06/2025 au 04/07/2025 RUE DE CHALEZEULE, BOULEVARD ALEXANDRE FLEMING, RUE RENE CHAR et RUE DE DOLE

### ARRÊTE

**Article 1 :** À compter du 30/06/2025 et jusqu'au 04/07/2025, pendant les travaux, un léger empiètement est instauré, :

- RUE DE CHALEZEULE au droit de l'école primaire Clairs Soleils
- BOULEVARD ALEXANDRE FLEMING 60 mètres avant la sortie de la bretelle RUE EDOUARD BELIN
- Sortie RUE RENE CHAR au niveau du carrefour à sens giratoire et avant la RUE CLEMENT MAROT
- RUE DE DOLE / Bretelle d'accès au carrefour à sens giratoire SIMONE DE BEAUVOIR

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 27 JUIN 2025

Pour la Maire,  
Par délégation,

Cédric VOIRIN

Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public

